



Indemnisé après avoir été privé de permis

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

L'HISTOIRE se termine bien pour Jean-François. Cet habitant de Vélizy s'était vu retirer son permis de conduire après avoir été confondu par l'administration avec un homonyme, qui partageait également sa date de naissance et vivait dans la Creuse. Après avoir retrouvé son précieux sésame en fin de semaine dernière, Jean-François a obtenu 1 800 € au titre de ses frais de justice. Le juge des référés du tribunal de Versailles a rendu sa décision hier, alors que son avocat, M^e Jossseume, avait demandé une indemnisation de 2 000 € pour son client, « qui a été obligé de payer



LP/FL

Jean-François n'a pas pu utiliser sa voiture pendant deux mois.

mes services et a dû s'organiser deux mois sans conduire ». Il a été en grande partie entendu.